

APPEL D'OFFRES OUVERT N° 2018-01/IT-INFRASTRUCTURE EN REGIE

*

INVITATION A SOUMISSIONNER

Angers, 18 Janvier 2018

Madame, Monsieur,

Objet : *Contrat de services pour une assistance technique, en régie, pour l'ensemble du parc informatique hardware et software de l'OCVV.*
Avis de marché publié au Journal Officiel de l'Union européenne n° 2018/S 012-022167 du 18 janvier 2018.

N/Réf. : *2018-01/IT-INFRASTRUCTURE EN REGIE*
« Assistance technique, en régie, pour l'ensemble du parc informatique hardware et software de l'OCVV ».

1. Je vous fais parvenir les documents d'appel d'offres ouvert relatifs au marché mentionné en objet.
2. Si vous êtes intéressé à participer à ce marché, je vous invite à faire parvenir une offre en double exemplaire, dans une des langues officielles de l'Union européenne, à l'adresse suivante :

Office Communautaire des Variétés Végétales
Unité juridique – Marchés publics et logistique
3, boulevard Maréchal Foch – C.S. 10121
FR - 49101 ANGERS CEDEX 2 (France)

3. Les offres doivent être déposées selon les modalités suivantes, au choix :
 - soit par la poste, par envoi recommandé, posté **au plus tard le 23 février 2018**, le cachet de la poste faisant foi ;
 - soit par dépôt (directement, ou par tout mandataire du soumissionnaire, y compris par messagerie), à l'adresse suivante :

Office Communautaire des Variétés Végétales
Unité juridique – Marchés publics et logistique
3, boulevard Maréchal Foch
FR - 49100 ANGERS (France)

au plus tard le 23 février 2018 à 16h00. Dans ce cas, le dépôt de l'offre sera établi au moyen d'un reçu daté, signé par un fonctionnaire du service susmentionné à qui les documents ont été remis.

4. L'envoi doit être fait sous double enveloppe. Les deux enveloppes seront fermées, l'enveloppe intérieure portant, en plus de l'indication du service destinataire, comme indiqué dans l'appel d'offres, la mention "Appel d'offres - à ne pas ouvrir par le service du courrier". Si des enveloppes autocollantes sont utilisées, elles seront fermées à l'aide de bandes collantes au travers desquelles sera apposée la signature de l'expéditeur.

5. Le cahier des charges relatif au marché, ainsi que le projet de contrat de services, sont joints à la présente invitation à soumissionner. Le cahier de charges précise tous les documents à rédiger pour soumettre une offre, y compris les pièces justificatives de la capacité économique, financière, technique et professionnelle.
6. Toute offre doit :
 - être signée par le soumissionnaire ou son mandataire dûment habilité ;
 - être parfaitement lisible afin d'éliminer le moindre doute sur les termes et les chiffres.
7. Période de validité des offres, durant laquelle le soumissionnaire est tenu de maintenir toutes les conditions de son offre : 3 mois à compter du 23 février 2018.
8. La soumission d'une offre vaut acceptation des conditions contenues dans la présente invitation à soumissionner, dans le cahier des charges et dans le projet de contrat, et le cas échéant, renonciation du soumissionnaire à ses propres conditions générales ou particulières. Elle lie le soumissionnaire pendant l'exécution du contrat, s'il en devient l'attributaire.
9. Pendant toute la procédure, les contacts entre le service adjudicateur et les soumissionnaires ne sont autorisés qu'à titre exceptionnel. Ils ne peuvent intervenir que dans les conditions suivantes :
 - Avant la date de clôture du dépôt des offres :
 - * à l'initiative des soumissionnaires, le service adjudicateur peut fournir des renseignements supplémentaires ayant strictement pour but d'explicitier la nature du marché.

Les demandes de renseignements supplémentaires doivent être adressées à M. Sébastien Beugnier (par écrit uniquement).

Il ne sera répondu à aucune demande de renseignement supplémentaire reçue moins de six jours calendrier avant la date de clôture du dépôt des offres (*pour des raisons pratiques*).
 - * de sa propre initiative, l'OCVV peut informer les intéressés de toute erreur, imprécision, omission ou toute insuffisance matérielle dans la rédaction des documents d'appel à la concurrence.
 - * le cas échéant, les renseignements supplémentaires et les informations précitées seront communiqués à la même date à tous les soumissionnaires qui ont demandé le cahier des charges.
 - Après l'ouverture des offres :
 - * Dans le cas où une offre donnerait lieu à des demandes d'éclaircissements ou s'il s'agit de corriger des erreurs matérielles manifestes dans la rédaction de l'offre, le service adjudicateur peut prendre l'initiative d'un contact avec le soumissionnaire, ce contact ne pouvant conduire à une modification des termes de l'offre.
10. La présente invitation à soumissionner ne constitue aucun engagement de la part de l'OCVV. Celui-ci ne prend naissance qu'à la signature du contrat avec l'attributaire retenu.

Le service adjudicateur peut, jusqu'à la signature du contrat-cadre, soit renoncer au marché, soit annuler la procédure de passation du marché, sans que les candidats ou les soumissionnaires puissent prétendre à une quelconque indemnisation. Le cas échéant, cette décision serait motivée et portée à la connaissance des candidats ou soumissionnaires.
11. Les soumissionnaires seront informés de la suite réservée à leur offre.



James Moran
Chef de l'Unité Administration

18 January 2018

